Industrie et Commerce: le ministère de l'Industrie et du Commerce n'a pas encore accordé de subventions de recherche ou de développement pour l'interferon dans le cadre de ses programmes. Toutefois, le ministère étudie présentement plusieurs demandes de subventions de recherche ou de développement concernant le domaine de la bio-technologie en général, y compris des propositions ayant trait à l'interferon.

Santé et Bien-être social Canada: non.

Conseil de recherches médicales: au cours de l'exercice financier 1979-1980 trois projets de recherches sur l'interferon ont été subventionnés. Le coût total de ces projets: $129,000.

Conseil national de recherches: dans le cas d'un projet de recherches en cours, on s'efforce de déterminer si ce serait possible de produire de l'interferon en recourant aux techniques de recombinaison de l'ADN. Environ $60,000 on été dépensés au cours de la présente année fiscale.

LE BUDGET CONSACRÉ AUX GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE

Question nº 1934—**M. Herbert:**

Quel est le budget, pour l'année financière en cours, de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État et quels sont *a*) le pourcentage, *b*) le montant, per capita, de ce budget qui sont attribués à chaque groupe de langue officielle?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Le budget pour l'année financière 1980-1981 de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle s'élève à $15,000,000.

a) et *b*)	Francophones hors Québec	Anglophones au Québec
Répartition du budget 1980-1981 (%)	$ 14,073,800 (94%)	$ 926,200 (6%)
Per capita (recensement 1976)	$ 15.63	$ 1.16
En date du 15 janvier 1981 montant engagé	$ 13,411,276	$ 895,617

LES QUESTIONS INSCRITES AU «FEUILLETON»

Question nº 2025—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom et description de poste des personnes reliées de quelque façon que ce soit au Conseil privé qui travaillent à la préparation des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*?

2. Qui est chargé de ce groupe et *a*) quels sont (i) sa description de poste (ii) son traitement annuel, *b*) de qui cette personne relève-t-elle directement?

3. Mlle Denise Paquette, de cette section, est-elle en congé et, le cas échéant, pourquoi, et quand devrait-elle revenir au travail?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Bureau de la Coordonnatrice des documents parlementaires:

Mlle Denise Paquette —Coordonnatrice (en congé sans traitement—voir la Partie 3)

Gilles Guimond—Coordonnateur adjoint (Coordonnateur intérimaire)

Mme Jane Buchanan—Commis principal à la liaison et à la rédaction

Lucien Dinel—Commis à la liaison et à la rédaction

Questions au Feuilleton

Md Johanne Turpin—Commis à la liaison et à la rédaction

Mme Lise Sanscartier—Commis au classement (en congé de maternité)

Mme Louise Cubaynes—Commis au contrôle (Commis au classement par intérim)

Mme Francine Boone—Commis de bureau (Commis au contrôle par intérim)

Mlle Murielle Pagé—Opératrice du stystème de traitement des textes

Nota: Normalement, c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé qui dépose les réponses devant la Chambre des communes. Il peut, en les préparant, demander l'avis ou recevoir des conseils des membres de la Section des travaux parlementaires du bureau du président du Conseil privé et, au besoin, des fonctionnaires du bureau du Conseil privé. De plus, il est possible que les fonctionnaires du bureau du Conseil privé participent à la préparation de réponses aux questions concernant les responsabilités ministérielles du premier ministre ou du président du Conseil privé.

2. Gilles Guimond *a*) (i) Coordonnateur intérimaire;

(ii) $26,215-$29,236.

b) Aux fins administratives: le chef de cabinet du président du Conseil privé. Aux fins parlementaires: voir la note à la fin de la partie 1.

3. Oui. Mlle Paquette a demandé, pour des raisons d'ordre personnel, un congé sans traitement, congé qui lui a été accordé à compter du 16 octobre 1980 pour une période ne devant pas dépasser huit mois.

LES PRÊTS CONSENTIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 2039—**M. McKenzie:**

Quel est le solde des prêts remboursables en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Au 31 décembre 1980: $325,041,567.16.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 1447 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Y consent-on? Le document est déposé immédiatement.

[*Texte*]

LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX SITUÉS DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE PRINCE-ALBERT

Question nº 1447—**M. Hovdebo:**

1. Combien d'employés du gouvernement, y compris ceux des sociétés de la Couronne et des autres organismes gouvernementaux, se trouvent dans des immeubles fédéraux dans la région métropolitaine de Prince-Albert?